

Centre
de services scolaire
des Trois-Lacs

Québec 

DOCUMENT D'INFORMATION
Pour les élèves et les parents

**PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT
INTENSIF DE L'ANGLAIS (PEIA)**

Année scolaire 2023-2024

Le Centre de services scolaire des Trois-Lacs offre à certains élèves de 5^e année, qui fréquentent les écoles de son territoire, l'opportunité de vivre, en 2023-2024, une classe d'enseignement intensif de l'anglais en 6^e année. Ces quatre classes, situées dans des écoles des trois bassins du Centre de services scolaire, accueilleront chacune un maximum de vingt-six élèves. À noter que les ratios par école, les regroupements par bassin et les écoles d'accueil devraient être connus au plus tard en avril prochain, dans le cadre du processus d'organisation scolaire pour 2023-2024.

Le programme d'enseignement intensif de l'anglais vise à faire vivre une expérience d'immersion dans la langue et la culture anglophone à des élèves qui ne maîtrisent pas l'anglais. Ces élèves doivent faire preuve d'autonomie et démontrer une excellente performance académique en français et en mathématique.

Ce programme se vivra selon le modèle cinq mois/cinq mois, c'est-à-dire : cinq mois consécutifs avec un titulaire qui couvrira le programme académique de 6^e année et cinq mois consécutifs avec un spécialiste en anglais, ou vice versa. Les élèves admis devront donc prévoir allouer plus de temps à l'apprentissage de l'anglais et investir davantage de temps pour les travaux scolaires à la maison.

Le programme est offert aux élèves qui répondent aux critères suivants :

- La langue parlée à la maison, tel qu'indiqué sur le formulaire d'inscription, est autre que l'anglais **(l'élève ne doit pas être bilingue)**;
- L'élève ne peut soutenir des conversations spontanées pertinentes en anglais témoignant d'un riche vocabulaire, d'une maîtrise de la syntaxe et des temps des verbes, au-delà de ce qui a été appris en classe ou des ressources disponibles de la classe, le tout, validé par le spécialiste d'anglais langue seconde;
- L'élève manifeste un intérêt pour l'apprentissage de l'anglais, validé par le spécialiste d'anglais langue seconde :
 - Il fait des efforts constants pour s'exprimer en anglais
 - Il répond à des questions et pose des questions au besoin
 - Il a une écoute active et est attentif en classe
 - Il participe avec enthousiasme aux activités proposées par le spécialiste d'anglais
 - Il fait preuve de curiosité et manifeste un désir d'améliorer son anglais
- L'élève réussit et maintient sa réussite dans chacune des matières scolaires du programme de 5^e année (*minimalement 80 % à chacune des compétences en français (lecture-écriture) et en mathématique (résoudre et raisonner)*). Les élèves qui obtiennent 85% à toutes ces compétences seront priorisés tout en prenant en compte les ratios par école;
- Dans la classe, avec le titulaire, ainsi que durant les cours d'anglais, avec le spécialiste :
 - L'élève a une bonne capacité d'adaptation à différentes situations;
 - L'élève sait se donner des méthodes de travail efficaces et il est en mesure de mener plusieurs projets à la fois ;
 - L'élève fait preuve d'autonomie;
 - L'élève fait preuve d'un souci du travail bien fait;
 - L'élève ne présente pas de difficultés d'ordre comportemental;
 - L'élève fait preuve de constance et de persévérance dans ses efforts, tout en étant capable de soutenir un rythme accéléré;
 - L'élève est sociable et il sait coopérer avec les autres;
 - L'élève est capable de travailler en équipe;
- L'élève est prêt à investir plus de temps à la maison pour ses devoirs et ses leçons (environ deux heures par jour);
- L'élève bénéficie du soutien familial;
- L'élève est motivé personnellement à vivre un tel projet d'immersion et en témoigne dans un texte d'intention à remettre à la direction.

Le choix des élèves s'effectuera selon le **processus** suivant :

- En février, un document d'information sur le programme est remis aux parents des élèves de 5^e année. Les élèves intéressés, qui ont minimalement 80% en français (lecture et écriture) et en mathématique (résoudre et raisonner) au 1^{re} bulletin, doivent se manifester auprès de leur titulaire en remplissant le modèle de lettre d'intention en annexe ;
- Chaque école forme un comité de présélection des élèves : le(s) titulaire(s) de 5^e année, le spécialiste en anglais langue seconde et la direction ;
- Au plus tard en avril, un ratio par école, au prorata du nombre d'élèves de 5^e année pour chaque école d'un même bassin, est déterminé. Ce ratio pourrait toutefois être ajusté si le nombre d'élèves répondant aux critères n'est pas assez élevé dans une école;
- En avril, les élèves sont présélectionnés, à partir d'une grille d'analyse des critères commune à toutes les écoles, et recommandés par chacun des membres du comité de présélection ;
 - En cas d'égalité entre des candidatures d'une même école, un tirage au sort sera effectué afin de respecter le ratio par école;
 - Pour les autres candidats qui répondent à tous les critères, une liste de rappel par école est créée à partir de la grille d'analyse sur laquelle un ordre de priorité est indiqué.
 - Cette liste de rappel pourra être utilisée dans les contextes suivants :
 - En cas de désistement d'un élève présélectionné dans une école, il sera remplacé par le premier candidat de la liste de rappel de cette même école.
 - Dans le cas où la liste de rappel de l'école serait épuisée, la place sera décernée par un tirage au sort parmi les premiers candidats qui sont sur les listes de rappel des autres écoles du bassin.
- En mai, une lettre, accompagnée d'un document de réflexion, est envoyée aux parents des élèves présélectionnés et une autre aux candidats sur la liste d'attente;
- En mai, une soirée d'information, pour les parents et les élèves présélectionnés seulement, est organisée par l'école accueillant le PEIA;
- À la fin mai, l'élève et ses parents confirment leur intérêt pour l'admission à ce programme en remplissant le coupon d'intention prévu à cet effet dans la lettre acheminée en mai aux parents des élèves présélectionnés;
- En juin, la direction accueillant le PEIA envoie une lettre de confirmation aux élèves sélectionnés.

Vous trouverez ci-joint d'autres informations utiles vous permettant d'en apprendre plus sur le programme d'enseignement intensif de l'anglais.

Si votre enfant répond à tous les critères et est intéressé par ce programme, il doit se manifester à son titulaire à l'aide du modèle de lettre en annexe avant le 24 février 2023.

Situations particulières :

Si un élève sélectionné du CSSTL déménage dans une autre école du CSSTL, sa place est assurée au PEIA du **bassin initial**. Toutefois, dans le cas où le déménagement se fait dans un autre bassin, les parents devront assurer le transport vers l'école du bassin initial qui offre le PEIA, s'ils souhaitent maintenir l'inscription en PEIA.

Si un élève fréquentant une autre école que son école de bassin, par choix du parent (incluant l'école Brind'Amour), est sélectionné pour le PEIA, sa place est assurée au PEIA du bassin de l'école choisie et non au bassin de son école de quartier. Si l'élève est retenu, le transport demeure à assurer par le parent, s'il y a lieu, comme lorsque l'élève fréquentait l'école choisie tout en provenant d'un autre bassin.

Pour toute autre situation particulière, nous vous invitons à joindre la direction de l'école fréquentée pour connaître les règles prévues.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INTENSIF DE L'ANGLAIS (PEIA)

Réponses aux questions habituellement posées

- 1. Quel est l'objectif du programme d'enseignement intensif de l'anglais? (PEIA)**
L'objectif du programme vise à faire vivre une expérience d'immersion dans la langue et la culture anglophone à des élèves qui ne maîtrisent pas l'anglais. Les élèves sélectionnés doivent faire preuve d'autonomie et démontrer une excellente performance académique en français et en mathématique. Basé sur une approche communicative, le programme met l'accent avant tout sur l'habileté à communiquer oralement à partir de thèmes qui favorisent le développement global de l'enfant.
- 2. Que signifie 5 mois / 5 mois?**
L'année scolaire sera divisée en deux parties égales de 5 mois. De septembre à la fin janvier, les élèves poursuivront le développement de l'ensemble des compétences du programme du 3^e cycle. De février à juin, ils vivront le programme d'enseignement intensif de l'anglais, ou vice versa.
- 3. Que se passera-t-il durant le cours d'anglais?**
Le spécialiste bilingue s'adressera aux enfants presque exclusivement en anglais. Il enseignera de manière approfondie et enrichie les compétences obligatoires du programme d'anglais du primaire. En plus d'initier les enfants à la lecture et à l'écriture, il les stimulera et les encouragera à s'exprimer en anglais. Jeux, histoires, chansons, exploitation de la littérature jeunesse, entre autres, enrichiront le programme.
- 4. Durant les cinq mois consacrés à l'anglais, y aura-t-il d'autres matières enseignées?**
Les élèves recevront des cours d'art (art dramatique ou musique) et d'éducation physique.
- 5. Pendant les cinq mois consacrés au programme régulier, y aura-t-il d'autres matières enseignées?**
La grille-matières du 3^e cycle est respectée.
- 6. Est-il possible de couvrir en cinq mois tous les objectifs des programmes de français et de mathématique?**
Le programme d'anglais intensif fonctionne dans de nombreux centres de services scolaires, et ce, depuis quelques années. Les élèves, parce qu'ils sont sélectionnés sur la base de leur performance académique, qu'ils sont motivés et qu'ils travaillent beaucoup, réussissent aussi bien que s'ils recevaient dix mois d'enseignement régulier.
- 7. Qu'arrivera-t-il au secondaire?**
Au Centre de services scolaire des Trois-Lacs nous offrons, dans nos écoles secondaires, un programme d'anglais enrichi pour les élèves bilingues.
- 8. Quelles seront les prochaines étapes pour notre enfant et nous ?**
Avant le 24 février 2023, votre enfant doit manifester son intérêt par écrit en remplissant la lettre d'intention en annexe et en la remettant à son titulaire. Par la suite, si votre enfant répond à tous les critères, selon le ratio disponible pour chacune des écoles, vous recevrez, en avril prochain, une lettre vous informant de sa présélection ou de son inscription sur la liste d'attente.

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INTENSIF DE L'ANGLAIS (PEIA)

Critères de sélection des élèves	Attentes envers les parents
<ul style="list-style-type: none"> • La langue parlée à la maison, tel qu'indiqué sur le formulaire d'inscription, est autre que l'anglais; • L'élève ne peut soutenir des conversations spontanées pertinentes en anglais témoignant d'un riche vocabulaire, d'une maîtrise de la syntaxe et des temps des verbes, au-delà de ce qui a été appris en classe ou des ressources disponibles de la classe, le tout validé par l'enseignant d'anglais langue seconde; • L'élève manifeste un intérêt pour l'apprentissage de l'anglais, validé par l'enseignant d'anglais langue seconde; <ul style="list-style-type: none"> ○ Il fait des efforts constants pour s'exprimer en anglais ○ Il répond à des questions et pose des questions au besoin ○ Il a une écoute active et est attentif en classe ○ Il participe avec enthousiasme aux activités proposées par le spécialiste d'anglais ○ Il fait preuve de curiosité et manifeste un désir d'améliorer son anglais • L'élève réussit et maintient sa réussite dans chacune des matières scolaires du programme de 5^e année (<i>minimalement 80 % en français – lecture et écriture- et en mathématique – résoudre et raisonner</i>); • Dans la classe, avec le titulaire, ainsi que durant les cours d'anglais, avec le spécialiste : <ul style="list-style-type: none"> ▫ L'élève a une bonne capacité d'adaptation à différentes situations; ▫ L'élève sait se donner des méthodes de travail efficaces et il est en mesure de mener plusieurs projets à la fois ; ▫ L'élève fait preuve d'autonomie; ▫ L'élève fait preuve d'un souci du travail bien fait; ▫ L'élève ne présente pas de difficultés d'ordre comportemental; ▫ L'élève fait preuve de constance et de persévérance dans ses efforts, tout en étant capable de soutenir un rythme accéléré; ▫ L'élève est sociable et il sait coopérer avec les autres; ▫ L'élève est capable de travailler en équipe; • L'élève est prêt à investir plus de temps à la maison pour ses devoirs et ses leçons (environ deux heures par jour); • L'élève bénéficie du soutien familial; • L'élève est motivé personnellement à vivre un tel projet d'immersion et en témoigne dans un texte d'intention à remettre à la direction. 	<ul style="list-style-type: none"> • S'engager avec leur enfant dans le projet intensif en anglais; • Accepter d'investir de leur temps pour assurer un suivi tant à l'école qu'à la maison; • Aider leur enfant en supervisant les devoirs et les leçons à la maison; • Créer une atmosphère propice à l'apprentissage de l'anglais à la maison; • Accepter de coordonner les activités familiales et parascolaires avec les activités scolaires et les exigences du programme.

**CE QU'EST LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INTENSIF DE L'ANGLAIS (PEIA)
5 mois / 5 mois**

Pendant cinq (5) mois, les élèves seront en situation d'apprentissage de l'anglais langue seconde, par le biais d'activités de communication basées sur différents thèmes dans un contexte signifiant.

Pendant l'autre période de cinq (5) mois, les élèves réaliseront le programme académique régulier de la 2^e année du 3^e cycle (6^e année) (français, mathématique, science et technologie, univers social, éthique et culture religieuse, arts plastiques).

Les élèves bénéficieront tout au cours de l'année de 270 min./semaine dispensées par des spécialistes.

GRILLE-MATIÈRES - EXEMPLE

Pour les cinq mois, volet académique en français :

Français	570 minutes
Mathématique	480 minutes
Univers social	60 minutes
Science et technologie	60 minutes
Éthique et culture religieuse	30 minutes
Arts plastiques	30 minutes
Éducation physique	150 minutes
Art dramatique ou musique	120 minutes

Pour les cinq mois, volet anglais intensif :

Anglais	1230 minutes
Éducation physique (français)	150 minutes
Art dramatique ou musique (français)	120 minutes

Durant les cinq (5) mois d'anglais, les élèves vivront plus de trois cent cinquante (350) heures en anglais.

Annexe

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT INTENSIF DE L'ANGLAIS (PEIA)

**Lettre d'intention à remettre à l'enseignant titulaire
avant le 24 février 2023**

Cher élève,

Après discussion avec tes parents, tu as décidé de t'inscrire au programme d'enseignement intensif de l'anglais (PEIA). Maintenant que tu connais les exigences d'un tel programme, écris-nous ce qui te motive à vivre ce projet.

Nom de l'élève : _____

École : _____ **Classe :** _____